

## SCOT DE L'ARRAGEOIS

---

### Délibération du Comité Syndical n° 483

SÉANCE du 16 SEPTEMBRE 2020

Présidence de Madame Françoise ROSSIGNOL      Secrétaire : Monsieur Michel MATHISSART

*Date de convocation* : 10/09/2020

*Date d'affichage* : 22/09/2020

#### **Étaient présents :**

ANSART Pierre, AUCHART Ernest , BERTEIN Gabriel , BERTOUT Sébastien, BLONDEL Michel, BOUQUILLON Daniel , BRICOUT Damien, CAILLIEREZ Charline, CARTON Philippe, COTTEL Jean-Jacques, DEGAUQUIER Olivier, DERUY Isabelle, DESFACHELLE Nicolas, DISTINGHIN Jean-Marie, DREMAUX Ingrid, DROMART Evelyne, DUPOND Cédric, GUILLEMANT Pierre, LEBLANC Jean-Paul, LETURQUE Frédéric, LEVIS Jean-Claude, LIBESSART Catherine, MATHISSART Michel, MICHEL Didier, MILLEVILLE Bernard, NORMAND Arnold, PLU Jean-Claude, POTEZ Roger, POULAIN Eric, ROSSIGNOL Françoise, ROUSSEAU Philippe, SEROUX Michel, SIMON Françoise, VAN CAENEGHEM Romain, VAN GHELDER Alain.

#### **Absents excusés / Pouvoirs :**

CANLER Philippe donne pouvoir à MATHISSART Michel, CAYET Alain donne pouvoir à DESFACHELLE Nicolas, DESAILLY Jean-Michel, DOUCHET Bérandère donne pouvoir à DERUY Isabelle, DUE Gérard donne pouvoir à COTTEL Jean-Jacques, FERET Claude donne pouvoir à Frédéric LETURQUE, FLAHAUT Michel donne pouvoir à BOUQUILLON Daniel, GHEERBRANT Nathalie donne pouvoir à MICHEL Didier , LECORNET Claude donne pouvoir à LEVIS Jean-Claude, LESAGE Jean-Guy donne pouvoir à NORMAND Arnold, PUCHOIS Jean-Pierre donne pouvoir à PLU Jean-Claude, SKOWRON Richard donne pouvoir à SEROUX Michel, TABARY Daniel donne pouvoir à BLONDEL Michel, TILLARD Jean-Luc donne pouvoir à ROSSIGNOL Françoise.

*Nombre de membres en exercice* : 49

- Présents : 35  
- Votants : 48  
- Pouvoirs : 13

*Vote* :

- Pour : 48  
- Contre : 0  
- Abstention : 0

### Élection des Vice-présidents

---

Madame la Présidente donne lecture du rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions correspondantes du Code Général des Collectivités Territoriales et particulièrement à l'article L.2122-7-1 ; l'élection des Vice-présidents est soumise aux mêmes règles que l'élection du Président.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Nul ne peut être élu vice-président s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus et n'a

Il est rappelé que ne peuvent être vice-présidents, ni même en exercer temporairement les fonctions, les agents des administrations ayant à connaître de la comptabilité communautaire, de l'assiette, du recouvrement ou du contrôle de tous impôts et taxes dans tous les Établissements Publics de Coopération Intercommunale qui, dans leur département de résidence administrative, sont situés dans le ressort de leur service d'affectation.

La même incompatibilité s'applique aux comptables supérieurs du Trésor et aux chefs de services départementaux des administrations mentionnées au précédent alinéa, aux directeurs régionaux des finances publiques et aux chefs de services régionaux desdites administrations.

L'activité de sapeur-pompier volontaire est incompatible avec l'exercice des fonctions de vice-président.

Par ailleurs, les fonctions de vice-président sont incompatibles avec celles de militaire en position d'activité.

Enfin, les agents salariés du Président ne peuvent être vice-présidents si cette activité salariée est directement liée à l'exercice du mandat de Président.

... ..

La Présidente procède à l'appel des candidatures.

Les Présidents des communautés de communes proposent leurs candidatures.

Monsieur Frédéric LETURQUE, Président de la Communauté urbaine d'Arras propose :

- Monsieur Michel MATHISSART
- Monsieur Roger POTEZ
- Monsieur Jean-Paul LEBLANC
- Madame Charline CAILLIEREZ

Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président de la Communauté de communes du Sud Artois propose :

- Monsieur Michel BLONDEL
- Monsieur Jean-Jacques COTTEL

Monsieur Michel SEROUX, Président de la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois propose :

- Monsieur Ernest AUCHART
- Monsieur Philippe CARTON

### **Élection du 1<sup>er</sup> Vice-président**

Monsieur Michel MATHISSART déclare faire acte de candidature au poste de 1<sup>er</sup> Vice-président :

Il est ensuite procédé au 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 48 (Quarante-huit)
- A déduire :
  - Bulletins blancs : 1 (Un)
  - Bulletins nuls : 0 (Zéro)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 47 (Quarante-sept)
- Majorité absolue : 24 (Vingt-quatre)

A obtenu :

- Monsieur Michel MATHISSART : 47 voix (Quarante-sept)

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Michel MATHISSART a été élu à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

### **Élection du 2<sup>ème</sup> Vice-président**

Monsieur Jean-Jacques COTTEL déclare faire acte de candidature au poste de 2<sup>ème</sup> Vice-président :

Il est ensuite procédé au 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 48 (Quarante-huit)
- A déduire :
  - Bulletins blancs : 1 (Un)
  - Bulletins nuls : 0 (Zéro)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 47 (Quarante-sept)
- Majorité absolue : 24 (Vingt-quatre)

A obtenu :

- Monsieur Jean-Jacques COTTEL : 47 voix (Quarante-sept)

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Jean-Jacques COTTEL a été élu 2<sup>ème</sup> Vice-président du Scota à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

### **Élection du 3<sup>ème</sup> Vice-président**

Monsieur Ernest AUCHART déclare faire acte de candidature au poste de 3<sup>ème</sup> Vice-président :

Il est ensuite procédé au 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 48 (Quarante-huit)
- A déduire :
  - Bulletins blancs : 2 (Deux)
  - Bulletins nuls : 0 (Zéro)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 46 (Quarante-six)
- Majorité absolue : 24 (Vingt-quatre)

A obtenu :

- Monsieur Ernest AUCHART : 46 voix (Quarante-six)

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Ernest AUCHART a été élu 3<sup>ème</sup> Vice-président du Scota à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

### **Élection du 4<sup>ème</sup> Vice-président**

Monsieur Michel BLONDEL déclare faire acte de candidature au poste de 4<sup>ème</sup> Vice-président :

Il est ensuite procédé au 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 48 (Quarante-huit)
- A déduire :
  - Bulletins blancs : 5 (Cinq)

- Bulletins nuls : 0 (Zéro)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 43 (Quarante-trois)
- Majorité absolue : 22 (Vingt-deux)

A obtenu :

- Monsieur Michel BLONDEL : 43 voix (Quarante-trois)

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Michel BLONDEL a été élu 4<sup>ème</sup> Vice-président du Scota à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

### Élection du 5<sup>ème</sup> Vice-président

Monsieur Philippe CARTON déclare faire acte de candidature au poste de 5<sup>ème</sup> Vice-président :

Il est ensuite procédé au 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 48 (Quarante-huit)
- A déduire :
  - Bulletins blancs : 5 (Cinq)
  - Bulletins nuls : 0 (Zéro)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 43 (Quarante-trois)
- Majorité absolue : 22 (Vingt-deux)

A obtenu :

- Monsieur Philippe CARTON : 42 voix (Quarante-deux)
- Monsieur Frédéric LETURQUE : 1 voix (une)

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Philippe CARTON a été élu 5<sup>ème</sup> Vice-président du Scota à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

### Élection du 6<sup>ème</sup> Vice-président

Monsieur Roger POTEZ déclare faire acte de candidature au poste de 6<sup>ème</sup> Vice-président :

Il est ensuite procédé au 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 47 (Quarante-sept)
- A déduire :
  - Bulletins blancs : 7 (Sept)
  - Bulletins nuls : 2 (Deux)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 38 (Trente-huit)
- Majorité absolue : 20 (Vingt)

A obtenu :

- Monsieur Roger POTEZ : 38 voix (Trente-huit)

A l'issue du premier tour de scrutin, Monsieur Roger POTEZ a été élu 6<sup>ème</sup> Vice-président du Scota à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

### Élection du 7<sup>ème</sup> Vice-président

Monsieur Jean-Paul LEBLANC déclare faire acte de candidature au poste de 7<sup>ème</sup> Vice-président :

Il est ensuite procédé au 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 47 (Quarante-sept)
- A déduire :
  - Bulletins blancs : 4 (Quatre)
  - Bulletins nuls : 2 (Deux)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 41 (Quarante et un)
- Majorité absolue : 21 (Vingt et un)

A obtenu :

- Jean-Paul LEBLANC : 41 voix (Quarante et un)

A l'issue du premier tour de scrutin, Jean-Paul LEBLANC a été élu 7<sup>ème</sup> Vice-président du Scota à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installé.

### Élection du 8<sup>ème</sup> Vice-président

Madame Charline CAILLIEREZ déclare faire acte de candidature au poste de 8<sup>ème</sup> Vice-présidente :

Il est ensuite procédé au 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 47(Quarante-sept)
- A déduire :
  - Bulletins blancs : 5 (Cinq)
  - Bulletins nuls : 0 (Zéro)
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 42 (Quarante-deux)
- Majorité absolue : 22 (Vingt-deux)

A obtenu :

- Madame Charline CAILLIEREZ : 41 voix (Quarante et un)
- Monsieur Pierre ANSART : 1 voix (une)

A l'issue du premier tour de scrutin, Madame Charline CAILLIEREZ été élu 8<sup>ème</sup> Vice-présidente du Scota à la majorité absolue des suffrages exprimés et a été immédiatement installée.

Pour extrait certifié conforme  
La Présidente du Scota



Françoise ROSSIGNOL